



CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Evry, le 22 août 2013

Note aux rédactions

Informations sur le nouveau permis de conduire sécurisé

Un nouveau modèle de permis de conduire sécurisé sera mis en circulation le 16 septembre 2013. Son format est harmonisé pour tous les pays d'Europe.

Le nouveau permis de conduire est un titre sécurisé. Plastifié, il est de la taille d'une carte de crédit (8,5 × 5,4 cm). Il porte deux éléments sécurisés qui permettent de « lire » les informations : une puce électronique et une bande MRZ (machine readable zone).

La puce électronique permet, lors des contrôles routiers, de vérifier l'authenticité du permis et d'afficher les informations visibles sur le titre.

En 2013, le nouveau permis est gratuit pour l'utilisateur, hormis la taxe régionale si elle s'applique.

À partir du 16 septembre 2013, les permis de conduire ne seront plus produits en préfecture sous forme rose cartonnée, mais de manière centralisée et sécurisée, à l'Imprimerie Nationale. Le permis de conduire est ensuite envoyé par la poste au domicile du titulaire qui n'a donc plus à se déplacer en préfecture ou sous-préfecture pour le récupérer (à l'exception des cas particuliers nécessitant une remise d'un titre au guichet par l'utilisateur).

De plus, avant la fin 2013, les usagers pourront suivre la fabrication de leur permis de conduire sur le site internet de l'agence nationale des titres sécurisés (www.ants.gouv.fr) comme cela est déjà le cas pour le passeport.

Les nouveaux permis de conduire seront valables 15 ans pour les permis A et B (deux roues et véhicules légers). Le renouvellement est une démarche administrative, sans examen médical ou de conduite. Il permet de mettre à jour l'adresse postale du titulaire, ainsi que sa photo.

Les permis C et D (poids lourds et transport collectif de personnes) sont toujours valables 5 ans, et soumis à une visite médicale.

Le principe du permis à point ne change pas.

De plus, avant la fin 2013, lors de l'envoi du titre sécurisé de permis de conduire par voie postale, un courrier d'accompagnement comportera le code permettant à l'utilisateur de consulter son solde de points en ligne sur le site internet www.telepoints.info.

Contacts presse Préfecture :

- Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :

☐ 01 69 91 90 54 - 07 77 96 23 89 - Fax 01 69 91 96 68 - courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr

- Marie-José DACHÉ, Adjointe au Chef du Bureau de la communication interministérielle :

. 01 69 91 90 37 - 06 27 06 10 65 - Fax 01 69 91 96 68 - courriel marie-jose.dache@essonne.gouv.fr

C'est une simplification, car ce code de consultation devait auparavant être demandé à la préfecture ou était communiqué lors de l'envoi d'une lettre de retrait de point.

Les permis de conduire délivrés avant le 19 janvier 2013 sont valables jusqu'au 19 janvier 2033. Les 38 millions de titres actuellement en circulation seront échangés progressivement contre des nouveaux à partir de 2015. Les titulaires de permis de conduire seront informés par leur préfecture des modalités d'échange le moment venu.

Les permis de conduire délivrés entre le 19 janvier et le 16 septembre 2013 seront échangés en priorité, en 2014.

Pour ce qui concerne l'Essonne, les démarches continueront d'être effectuées à la préfecture d'Evry pour tous les permis aux guichets ouverts au public du lundi au vendredi de 9h à 16h sans interruption ou par correspondance à l'exception de la catégorie AM (ancien BSR) qui ne peut être délivrée qu'au guichet.